

**DELESTAGE FEVRIER 2012 POUR LES MATIERES DU SEMESTRE 3****AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATION**

Ne peuvent se présenter au délestage  
que les étudiants ayant effectué leur inscription pédagogique  
au Centre audiovisuel

*Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter à ce délestage  
Il n'y aura pas de convocation envoyée à l'étudiant pour ce délestage  
Aucune session de remplacement n'est possible pour les étudiants en double cursus*

Les épreuves se déroulent au Centre René Cassin  
17, rue st. Hippolyte – 75013 – Paris - Métro : Glacière ou Gobelins

***Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début des épreuves écrites***

- Présentez vous avec votre carte d'étudiant(e) universitaire, ou à défaut une pièce d'identité.
- Tout étudiant rentré dans l'amphi et dont le nom a été identifié ne pourra ressortir dans l'immédiat. Dès l'épreuve commencée les sorties sont autorisées après 30mn pour les épreuves d'1 heure et après 1heure pour les épreuves de 3h.
- Les étudiants n' utiliseront que le papier fourni lors de l'épreuve.
- Les étudiants sont priés d'éteindre leur portable et de le mettre dans leur cartable laissé dans l'allée de l'amphi.

*Les étudiants doivent indiquer lisiblement sur la copie, dans la partie réservée à cet effet, leur nom et prénom et indiquer leur université de rattachement administrative.*

*A la fin de chaque épreuve, l'étudiant doit rendre sa copie après avoir collé le coin relatif à son nom (pour rendre la copie anonyme) et il doit signer la liste d'émargement en rendant sa copie.*

*Ce délestage concerne les enseignements du semestre 3 à l'exception des matières orales (Finances publiques et Droit civil les biens que vous présenterez lors de la session de juin 2012). Les étudiants qui se sentent prêts peuvent se présenter. Mais il n'y a aucune obligation. Ce délestage se fait par matière. Quelle que soit la note obtenue, l'étudiant ne peut plus présenter cette matière à la session d'examen de juin.*

**Unité fondamentale 1**

Droit civil - Samedi 4 février 2012 – 9h 00 à 12h 00 (Amphi 2)

Droit administratif - Samedi 4 février 2012 – 14h 30 à 17h 30 (Amphi 2)

**Unité d'enseignements 2**

Droit pénal - Samedi 4 février 2012 – 12h 30 – 13h 30 (Amphi 2)

Histoire des idées politiques - Samedi 4 février 2012 – 18h 00 – 19h 00 (Amphi 2)

**Documents autorisés en Licence 2**

*Dt. civil: code civil non annoté – Dt. administratif: aucun document.*

**Pour les étudiants inscrits par équivalence, ayant le Droit civil et le Droit constitutionnel à valider, voici les dates du délestage de ces deux disciplines de Licence 1**

*Droit civil : Samedi 28 janvier 2012 de 9h 30 à 12h 30 (Amphi 1 de A à LA et Amphi 2 de LE à Z)*

*Droit constitutionnel : Samedi 28 janvier 2012 de 14h 00 à 17h 00 (Amphi 1 de A à LA et Amphi 2 de LE à Z))*

**Aucun document autorisé**

**Les étudiants AJAC 1** doivent se reporter au guide pratique et au planning de travail de Licence 1 page 19 distribué lors de l'inscription pédagogique pour connaître les dates d'examen des matières de Licence 1 qu'ils ont à présenter ou voir convocation sur le site.

***ATTENTION:*** Des dispositions particulières sont prises en ce qui concerne les étudiants handicapés autorisés par la médecine préventive de leur Université à bénéficier d'un tiers-temps. Se faire connaître au secrétariat ***avant le 9 janvier 2012 par mail à l'adresse suivante : [cavdeug2@univ-paris1.fr](mailto:cavdeug2@univ-paris1.fr)***

***RESULTATS LE :*** vendredi 23 mars 2012 à 10h

***CONSULTATION DES COPIES :***

Les étudiants qui le souhaitent pourront consulter leur (s) copie (s) lors des permanences des enseignants à partir 28 mars 2012.

Jean-Claude Masclat  
Directeur du Centre Audiovisuel

-----